PAR NOS LUTTES, CONSTRUISONS NOS DROITS !

Janvier 2020

Suite aux multiples grèves et à différentes décisions juridiques que le gouvernement a voulu contrecarrer par la loi LOM, fort heureusement censurée par le Conseil constitutionnel le 20 décembre dernier, la situation des livreurs/euses évolue lentement mais sûrement à Deliveroo et dans les autres plateformes de livraison (UberEats, Glovo etc.) mais, pour aller plus loin, nous ne pouvons compter sur la lutte et le soutien syndical.

Ne nous lamentons-pas, organisons-nous !

Avec les collectifs et syndicats qui existent dans plusieurs villes, nous revendiquons la mise en place d'une représentation des travailleurs/euses dans chaque plateforme concernée sur la base d'une élection… et pas celle que les employeurs et la ministre du travail voudraient imposer !

Elle aurait vocation à traiter des sujets suivants :
- la rémunération (nous exigeons par exemple l'extension de la prise en charge par les plateformes de 50 % du titre de transport, tout comme pour les salarié-es),
- les conditions de rupture du contrat,
- celles de travail (shifts, sécurité dont une assurance accidents du travail qui couvre… toutes les parties du corps !).

SUD, c'est quoi ?

SUD Commerces et Services, qui syndique le personnel des plateformes et participe à toutes leurs initiatives depuis 2017, est reconnu comme un interlocuteur à part entière par la direction de Deliveroo (le montant de la cotisation mensuelle est de 0,5 % de votre rémunération et est déductible de vos impôts).

Nous sommes également implantés dans des entreprises comme Amazon, Franprix, McDonald's ou Monoprix qui tissent des partenariats ave ces dernières ; avec SUD PTT, représentatif dans le groupe La Poste, nous organisons aussi les livreurs/euses de Stuart, filiale détenue à 100 %.

Notre syndicat est membre de l'Union syndicale Solidaires, présente dans toutes les grandes villes, qui regroupe plus de 100.000 travailleurs/euses, du public comme du privé (SUD Education, Industrie, Rail, Santé Sociaux etc.), ainsi que les étudiant-es et est à la pointe des mobilisations contre le projet de retraite par points.

Bikers/euses de tous les pays, unissons-nous !

Dans toute l'Europe, pas un mois ne se passe sans que d'autres collègues bikers/euses ne se lèvent eux-aussi pour revendiquer l'amélioration de leurs droits. Pour se coordonner davantage au niveau transnational et mettre au pas les compagnies qui nous exploitent, nous avons participez à la première rencontre européenne des livreurs/euses à Bruxelles en octobre 2018.

Fédération SUD Commerces et Services

Téléphone : 06 78 53 35 77
Adresse : 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Mail : fdsudcommerce@yahoo.fr

Twitter : @sudcommerces
Facebook : @sud.commerces.services
Site : https://solidaires.org/SUD-Commerces-Services

BULLETIN D'ADHESION

Mme ☐ Mr ☐ **Nom** : ……………………………………………… **Prénom** : ………………………………………………………………..

Adresse personelle : …….

Date de naissance : ……………………………………………….Téléphone : ……………………………………………………………..

Mail : ………

Plateformes : ☐ Deliveroo ☐ UberEats ☐ Glovo ☐ Stuart ☐ Autre

Ville de travail : ……

Rémunération mensuelle : ………………………..€ **Montant mensuel de la cotisation** (0,5% du salaire net)……………………€

Mode de paiement : ☐ Espèces (demander un reçu) ☐ Chèques (à l'ordre de SUD Commerces et Services)

☐ Prélèvement mensuel Date de prélèvement ……………………………………

Les prélèvements sont effectués tous les mois (un échéancier vous sera envoyé). Les montants pourront être réajustés annuellement en fonctionnement des décisions prises démocratiquement au sein de mon Syndicat concernant le taux de cotisation syndicale. **Remettre un RIB et signer le mandat de prélèvement SEPA .**

À…………………………………………. le……………………………**Signature**

Mandat de prélèvement SEPA

RUM - Référence Unique de Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compote, et votre banque à débiter votre compote conformément aux instructions du Créancier.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

CREANCIER : FR 08 ZZZ 863 0F0 ICS - Identifiant Créancier SEPA / SIREN: 000000000

Nom du créancier : SYNDICAT SUD COMMERCES ET SERVICES
Adresse : 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris , France

X Paiement récurrent / Répétitif ☐ **Paiement ponctuel / unique**

Débiteur :

Nom / Prénom du débiteur : ____

Adresse: ____

Code postale :_______________ Ville: ____ Pays: FRANCE

IBAN :I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I **BIC :** I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Fait à:_______________________ **Le:** _ _ /_ _ /_ _ _ _ **Signature**

Note : Vos droit concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

SECTION / SYNDICAT :

Fédération SUD Commerces et Services **31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris** **@: fdsudcommerce@yahoo.fr**